

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B380-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B380

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Proposition de candidature à l'appel à projet du Conseil Régional PACA "Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation"

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Madame Mireille JOUVE donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Mireille JOUVE

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Forêt

**Objet : Proposition de candidature à l'appel à projet du Conseil Régional PACA
« Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement
économique et sa valorisation »**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du plan d'action régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur lance un appel à projet « Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation ».

Pour aider à la mise en œuvre des actions de la Charte Forestière de Territoire du Pays d'Aix, la CPA souhaite développer un projet d'animation des propriétaires forestiers visant à développer les travaux et augmenter la production de bois issue des forêts du territoire. Elle sollicite donc l'aide du Conseil Régional afin de bénéficier de financements.

Exposé des motifs :

La région est aujourd'hui confrontée à un débat sur l'avenir de la filière bois régionale en raison d'une forte pression sur la demande de bois d'industrie, à partir de 2015, susceptible de remettre en cause l'organisation territoriale de mobilisation de la ressource ainsi que la redistribution des usages.

Pour répondre à cette demande, le Conseil Régional PACA souhaite mieux organiser la mobilisation de la ressource et la structuration de l'offre par la mise en œuvre d'un « Plan d'action régional 2014-2018 pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation ».

Consciente de l'ensemble des enjeux de la filière Forêt-Bois pesant sur son territoire comme sur ceux de la région, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), aidée d'une volonté locale marquée des élus et des différents acteurs locaux de la filière forestière, a élaboré une Charte Forestière de Territoire (CFT) en 2012 complétée en 2013 par un Schéma d'Approvisionnement en Bois.

Pour rappel, l'espace naturel et forestier du Pays d'Aix couvre près de 56 % de la surface du territoire, avec 25 % de forêts publiques et 75 % de forêts privées.

Les quantités de bois de Pin d'Alep inventoriées pour être exploitées, comme les tonnages produits, sont faibles (15 à 20.000 t/an tous bois confondus) alors que le gisement forestier est d'environ 2 millions de tonnes de bois sur pied (120.000 tonnes d'accroissement annuel) et la ressource exploitable durablement est de 50.000 tonnes par an sans atteinte aux paysages et au renouvellement de la ressource.

À l'aval de la filière, les secteurs de transformation sont peu connus et surtout peu organisés autour de l'utilisation et de la valorisation des bois locaux. La première transformation du bois que représente le sciage est inexistante, mais la deuxième transformation représentée par la fabrication de charpentes, la menuiserie, l'ébénisterie... est fortement présente avec un maillage de 337 entreprises artisanales sur le territoire du Pays d'Aix.

Aujourd'hui, trois grands enjeux sont portés par la Charte Forestière :

1. La gestion durable du potentiel forestier du Pays d'Aix
2. La mobilisation des bois locaux
3. Le soutien des acteurs économiques locaux de la filière « Forêt- Bois ».

Ces enjeux ont ensuite été déclinés en 10 objectifs étayés en 20 actions. Toutefois, après 2 ans de fonctionnement, force est de constater que des « initiatives facilitatrices » des actions de la CFT doivent être également engagées. C'est ce que la CPA a fait avec la mise en place d'un fonds de concours incitatif destinés à la sylviculture des forêts communales

et la réflexion en cours pour l'instauration d'un dispositif « Eco-chèque » apportant une contribution financière partielle aux propriétaires privés pour l'élaboration ou l'actualisation des documents de gestion et aux opérations sylvicoles d'amélioration des peuplements en vue de leur exploitation.

Aujourd'hui, la CPA considère comme incontournable la mise en œuvre d'une animation, en préalable à la bonne réussite des actions inscrites dans la Charte Forestière, en particulier pour le développement d'une gestion forestière plus étendue, plus respectueuse des milieux et des paysages et une mobilisation des bois accrue, en particulier en forêt privée.

La CPA propose donc de solliciter la Région afin de développer un projet d' « **Animation des propriétaires forestiers à la gestion forestière durable de production pour une mobilisation en circuit court** ».

1/ Objectifs opérationnels

- Sur des secteurs géographiques détenant un potentiel résineux à exploiter et pré-identifiés par la CPA et les communes (Chaîne des Côtes, massif de la Trévaresse, Eguilles / 4 Termes, piémont nord du massif de l'Étoile, Régagnas) l'animation devra parvenir, dans les 2 ans, à mettre en œuvre des coupes forestières sur des surfaces supérieures à 40 ha minimum/secteur en regroupant les parcelles appartenant à plusieurs propriétaires (y compris forêt communale).
- Les propriétaires de moins de 10 ha concentreront l'essentiel de la mission, même si des propriétaires de plus de 10 ha ou des communes pourront être associés.

2/ Travaux préalables

- Collecte et analyse des données relatives aux propriétaires forestiers
- Diagnostic précis des volumes sur pied par propriété, actions sylvicoles préconisées et volumes récoltables par type de produits (bois énergie, bois de trituration et bois d'œuvre)
- Organisation de réunion de restitution en mairie
- Montage d'une opération « clé en main » de coupe avec vente des bois.

3/ Réalisation de l'opération sylvicole

La réalisation de l'opération sylvicole comprendra la valorisation et la mobilisation des bois en regroupant, sous toutes les formes possibles, les propriétaires en leur fournissant les modèles de contrats pour les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux forestiers.

4/ Résultats à atteindre

- 100 % des propriétaires contactés dans les 5 secteurs à potentiel sylvicole du Pays d'Aix
- 200 ha minimum d'opérations sylvicoles sur 2 ans (40 ha x 5 massifs)
- 25 % des opérations synchronisées entre la forêt privée et publique
- 100 % de la surface forestière concernée par l'opération sylvicole éco-certifiée PEFC (ou équivalent) ou CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles).

Nota : des indicateurs de suivi seront mis en place : nombre de propriétaires contactés / nombre de propriétaires participant au projet / an / secteur, superficie initiale prospectée / superficie finale du projet / an / secteur, quantité de bois commercialisé par destination, prix du bois suivant destination, etc.

5/ Porteur de l'action

La CPA portera l'action mais l'animation sera mise en œuvre à l'issue d'un marché public pour l'attribution d'une prestation de service.

6/ Coût estimatif de l'action

- **2014-2015 : 45.000 € TTC soit 37.500 € HT**
- **2015-2016 : 45.000 € TTC soit 37.500 € HT**

Soit 90.000 € TTC pour 2 années de projet.

7/ Financement

Dans le cadre de l'appel à projet « Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation 2014 » du Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur, il est donc proposé de demander au Conseil Régional de participer à hauteur de 70 % de la dépense prévisionnelle :

- **soit en 2014-2015 : 26.250 €**
- **soit en 2015-2016 : 26.250 €**

Total : 52.500 € pour 2 années de projet.

Le solde et la TVA seront pris en charge par la Communauté du Pays d'Aix.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_A237 du Conseil communautaire du 14 décembre 2014 pour l'adoption de la Charte Forestière de Territoire du Pays d'Aix ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de solliciter les participations financières des partenaires institutionnels ainsi que la réaffectation des participations financières déjà attribuées pour des opérations relevant des compétences de la Communauté ou de l'établissement ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 12 septembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de répondre à l'appel à projet lancé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur concernant « Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation » ;
- **AUTORISER** à déposer les demandes de subvention, si le projet de la CPA est retenu ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2014 ligne 833/6226.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Proposition de candidature à l'appel à projet du Conseil Régional PACA "Territoires en action pour l'avenir de la forêt régionale, son développement économique et sa valorisation"

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014